

Soumission de l'Institut de la propriété intellectuelle du Canada (IPIC) sur les modifications proposées au chapitre 17 du RPBB

Soumission à à ajouter

May 8, 2017

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

Recommandation 1: Nous recommandons que le gouvernement du Canada mette en œuvre un programme de premier brevet ou un programme d'incitation à l'obtention de brevets semblable au Passeport Innovation du Québec, afin de couvrir à la fois la recherche initiale et l'établissement d'une stratégie de PI, ainsi que la rédaction et le dépôt d'au moins une première demande de brevet pour une invention.

Recommandation 2: Nous recommandons que le programme de relance du gouvernement du Canada destiné aux PME canadiennes prévoie des fonds pour la stratégie de protection de la marque afin de couvrir les coûts associés aux recherches d'autorisation et aux demandes de marque.

Recommandation 3: L'IPIC aimerait qu'une loi ou une politique rende obligatoire l'affectation d'un petit pourcentage des fonds de toutes les subventions du gouvernement fédéral et des subventions de recherche à des conseils stratégiques et à des services professionnels en matière de PI, afin de garantir que les investissements publics dans les innovations canadiennes sont protégés et commercialisés par des entreprises canadiennes.

INTRODUCTION

L'Institut de la propriété intellectuelle du Canada (IPIC) est l'association professionnelle des agents de brevets, des agents de marques de commerce et des avocats qui exercent dans tous les domaines du droit de la propriété intellectuelle. Nous comptons plus de 1 700 membres, dont des avocats travaillant dans des cabinets et des agences de toutes tailles, des praticiens indépendants, des professionnels de la propriété intellectuelle travaillant à l'interne, des fonctionnaires et des universitaires. Les clients de nos membres comprennent pratiquement toutes les entreprises, universités et autres institutions canadiennes qui ont un intérêt dans la propriété intellectuelle (p. ex., brevets, marques de commerce, droits d'auteur et dessins industriels) au Canada ou ailleurs, ainsi que les entreprises étrangères qui détiennent des droits de propriété intellectuelle au Canada.

L'IPIC est heureux de répondre à la demande de consultation de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) sur le projet de Règles modifiant les Règles sur les brevets, tel que publié dans la Gazette du Canada, Partie I, vol. 144, no 40, le 2 octobre 2010. Le présent mémoire a été préparé par le Comité de la législation sur les brevets et par le Groupe sur le changement climatique du Comité des questions émergentes et a été examiné, révisé et approuvé par le Conseil d'administration de l'IPIC.

ENJEU 1

Texte en Calibri, taille de caractères 12

ENJEU 2

Texte en Calibri, taille de caractères 12

ENJEU 3

Texte en Calibri, taille de caractères 12

CONCLUSION

Nous vous remercions encore une fois de nous avoir donné l'occasion de soumettre des commentaires sur *les Règles proposées modifiant les Règles en matière de brevets.* Nous serions heureux de pouvoir examiner tous ces points plus en détail avec l'OPIC et nous nous réjouissons des discussions futures sur cette initiative.

Si nous pouvons être d'une aide supplémentaire, n'hésitez pas à contacter notre directeur général.